

 <p>ffessmaura.fr</p>	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR		1 / 8
	Date : 05 mars 2022 – Villeurbanne		

Personnes présentes		12 / 19
COMITE DIRECTEUR		
Bureau		
Catherine BURTHETER	Présidente	X
Denis MARTIN	Président Adjoint	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X
Lauriane AUDOUY	Trésorière Adjointe	X
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	X
Charles DOMAS	Vice-Président	Excusé
Françoise GRAND	Vice-Présidente	Excusée
Georgette JORAND	Vice-Présidente	X
Gérard MENARD	Vice-Président	Excusé
Autres Membres		
Fabrice BURTHETER		X
Karine CABUS		Absente
Christian CLAVEL		Absent
Aurélie MATHIAS		Absente
Charline MEDARD		X
Christophe MUZYK		X
Alaric PRUNIER		X
Patrick VERDIER		X

Ordre du jour

AIDE PARTICULIERE CLUB	2
DATE PROCHAINE AG	2
BILAN SUBVENTIONS 2021	2
➤ CONSEIL GENERAL	2
➤ ANS	2
LICENCIES AU 01/03/2022	2
➤ RISTOURNE SUR LICENCES.....	3
➤ ÉTAT DES REMISES SUR LICENCES.....	3
BUDGETS.....	3
➤ LES FICHES COMPTE RENDU D'ACTION	3
➤ LES BUDGETS EN DEPASSEMENT.....	4
➤ LES DEMANDES SUPPLEMENTAIRES.....	5
➤ BUDGET 2022/2023	5
➤ FRAIS DE DEPLACEMENTS	6
DIVERS	7
➤ FICHES PRATIQUES ABANDON FRAIS DEPLACEMENT.....	7
➤ ENQUETE AUPRES DES CLUBS	7
➤ TORTUGA BEACH – VOYAGE PV AU CAP VERT	8
➤ SOUTIEN A LA LISTE NATIONALE FFESSM DE FREDERIC DI MEGLIO	8
➤ BORDEREAUX D'EXAMENS	8
➤ REUNIONS CODEP/COMISSIONS	8

 <p>ffessmaura.fr</p>	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr	
	PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR	
	2 / 8	
Date : 05 mars 2022 – Villeurbanne		

Aide particulière club

Le club de Plongée Vichy-Bellerive a déposé une demande d'aide financière au comité AURA de 8.000 euros à la suite de l'incendie qu'il a subi en juin 2021.

Il a été difficile d'obtenir les documents demandés pour l'étude du dossier. Ils ont été envoyés aux membres du comité directeur préalablement à la réunion.

Le budget global est de 85.960 euros avec principalement 44.016 euros dédiés à l'achat de matériel (40 masques, 64 gilets, 60 détendeurs complets et divers matériels) et 38.122 euros pour l'achat d'un compresseur (hors installation).

Le remboursement de l'assurance sera plafonné à 50.000 euros, le CODEP 03 octroie une aide de 2.000 euros. Le club a une trésorerie excellente selon les éléments remis au 31/12/2021 (+ de 60.000 euros).

Le comité directeur AURA décide dans un premier temps d'accorder une aide financière de 2.500 euros pour l'achat du compresseur sous réserve de fournir la facture d'achat, de présenter un bilan complet des achats effectués et des aides obtenues.

Date prochaine AG

La prochaine AG AURA se déroulera le 19 novembre 2022 en Haute Savoie (74) ; Ghislaine SECRET a pris en charge l'organisation et nous l'en remercions.

Un comité directeur se tiendra le 18 novembre au soir.

Bilan subventions 2021

➤ **Conseil Général**

Sur les 10 demandes, 9 ont pu être justifiées, seule la demande « Sport vecteur de santé » pour un montant de 1000 euros n'a pu l'être.

En effet, aucune formation n'a encore été mise en place par la commission médicale pour notre région.

Deux personnes se sont manifestées pour être référentes du pôle sport santé et du développement durable.

➤ **ANS**

La justification des subventions ANS est en cours.

Nous n'avons pas d'informations à ce jour sur le report possible ou non de subventions non utilisées.

Licenciés au 01/03/2022

Une augmentation de 7,44 % du nombre de licences est constatée sur la totalité mais il y a des inégalités selon les départements :

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR

3 / 8

Date : 05 mars 2022 – Villeurbanne

Départements	Licenciés au 01/03/2022	2020/2021	%
14010000	882	905	-2,54%
14030000	493	394	25,13%
14070000	307	278	10,43%
14150000	94	82	14,63%
14260000	911	764	19,24%
14380000	2 363	2 229	6,01%
14420000	881	804	9,58%
14430000	162	121	33,88%
14630000	996	857	16,22%
14690000	3 347	2 922	14,54%
14730000	432	450	-4,00%
14740000	1059	1295	-18,22%
	11 927	11 101	7,44%

➤ Ristourne sur licences

Nous avons prévu au budget prévisionnel 144 520 € pour les affiliations et licences.
Sur les derniers chiffres arrêtés au 31/01/2022, le total est de 132.355 euros.

➤ État des remises sur licences

FFESSM - COMITE AURA

02/03/2022

Balance non définitive (Exercice non clôturé)

Du compte 709000 au compte 709200

Du 01/09/2021 au 31/08/2022

Filtre sur les écritures Validées / Non validées / Simulées
Comptes Comptes mouvements

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde	Solde N-1
709000	Remise sur licences adultes	53 090,00	565,00	52 525,00	0,00
709100	Remise sur licences jeunes	1 725,00	12,50	1 712,50	0,00
709200	Remise sur licences enfants	772,50		772,50	0,00
	Total Classe 7	55 587,50	577,50	55 010,00	0,00
Total Balance		55 587,50	577,50	55 010,00	0,00
Total des comptes de Bilan					
Total des comptes de Résultat		55 587,50	577,50	55 010,00	
Total des comptes Spéciaux					

Le coût est actuellement de 55 010 €. Nous avons prévu un budget de 72 000 €.

Budgets

➤ Les fiches compte rendu d'action

- Les fiches compte rendu d'action sont insuffisamment et/ou mal renseignées : n° club du licencié manquant, les abandons de frais ne sont pas inscrits dans les dépenses...

 FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR		4 / 8
	Date : 05 mars 2022 – Villeurbanne		

- Le montant des aides est mal calculé et doit être repris (formule non appliquée, bénéficiaire fait sur l'action...).
- Il y a encore beaucoup d'échanges de mails car les factures ne sont pas libellées au nom du comité AURA.
- Le formulaire va être modifié car pour certaines actions, le nombre de lignes est insuffisant.

IMPORTANT : Demande émanant du Conseil Régional :

Nous devons impérativement fournir des photos avec le logo de la région AURA pour les actions aidées et apposer le logo sur le matériel ayant bénéficié d'un financement de la Région.

Nous allons rappeler ces conditions à nos commissions et CODEP -> nos subventions en dépendent

➤ Les budgets en dépassement

• Commission souterraine :

Date	Compte	Journal	N° de pièce	Libellé	Débit	Crédit	Solde Progressif
900000 (Abandons de frais)							
31/12/2021	754120	OD	OD220122	D MARTIN - DONS 2021		1 292,57	-1 292,57
31/12/2021	754120	OD	OD220124	M ROURE - DONS 2021	1.857,41	508,00	-1 800,57
31/12/2021	754120	OD	OD220127	D GRULOIS - DONS 2021	+ 439,51 à venir	533,01	-2 333,58
31/12/2021	754120	OD	OD220129	PE RATTIN - DONS 2021	-> 2.300 € budget suppl.	195,51	-2 529,09
31/12/2021	754120	OD	OD220131	T BRIOLLES - DONS 2021		80,68	-2 609,77
31/12/2021	754120	OD	OD220134	L BRON - DONS 2021		540,21	-3 149,98
Total poste 900000						3 149,98	-3 149,98
Total Grand livre					0,00	3 149,98	-3 149,98

Nous avons constaté que les frais de déplacement n'étaient pas inclus dans les dépenses des fiches compte rendu d'action. Afin d'accepter les abandons de frais pour la période de septembre à décembre 2021, et de ne pas pénaliser les bénévoles, il est accordé à la commission souterraine un budget supplémentaire de 2.300 euros qui sera pris dans le budget exceptionnel de 19.000 euros.

⇒ **Vote : pour à l'unanimité**

• Commission technique

Action	Recettes	Dépenses	Solde	AURA acceptée	AURA Recalculée	AURA Réelle	Diff
PL14-200	11 074,12	13 176,84	2 102,72	650,00	294,80	2 102,72	N/déf -1 807,92
PL14-201	10 430,00	14 415,16	3 985,16	6 300,00	2 940,00	3 985,16	-1 045,16
PL14-206		1 392,81	1 392,81	1 600,00	1 840,00	1 392,81	N/déf 447,19
PL14-210	300,00	382,37	82,37	350,00	108,00	82,37	25,63
PL14-211	325,00	530,85	205,85	350,00	96,00	205,85	-109,85
PL14-212	40,00	36,70	-3,30	350,00	11,00	-3,30	14,30
					5 289,80	9 194,94	-3 905,14

+ 74%

Les dépassements sont conséquents et d'autant surprenants qu'il s'agit d'une équipe avec une expérience de plusieurs années. Un courrier va être adressé à la présidente de la commission technique AURA pour lui demander à l'avenir de respecter ses budgets.

 <p>FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr</p>	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR		5 / 8
	Date : 05 mars 2022 – Villeurbanne		

Le dépassement du budget qui est considéré comme exceptionnel est soumis au vote.

⇒ **Vote : pour à l'unanimité**

➤ Les demandes supplémentaires

- **PL69-207 : 480 €**

Formation GP 24 participants * 2 jours * 10 €

Action en supplément car plus de participants que prévu.

⇒ **Vote : pour à l'unanimité**

- **HA 26/07 : journée découverte**

Cette journée devait être organisée par le CODEP 26/07 mais est devenue finalement une journée pour le club CSTT. Aucune sollicitation n'a été faite au comité. Aucune aide ne sera accordée.

⇒ **Vote : pour à l'unanimité**

- **HA38-206 : besoin de plus d'informations pour statuer.**

- **TC14 :**

L'activité TSC reprend. Une demande d'aides supplémentaires pour les championnats pour la TEAM AURA va être adressée.

- **Équipements des commissions sportives (dossards, etc.)**

Nous sommes toujours dans l'attente des devis des commissions sportives pour les équipements (dossards, etc.)

➤ Budget 2022/2023

- **Actions prioritaires**

- **La féminisation**

ANS : l'objectif était 10 % d'augmentation, il passe à 15 %.

Il va falloir trouver des actions pour la féminisation.

- **Le Handisub**

Axe de développement : aides cadres à partir du EH2 et journées découvertes.

Une formation EH2/MFEH1 est prévue à Annecy en août 2022.

- **Le Sport Santé**

Pour le développement du sport santé, il va falloir un référent.

Les candidatures qui se sont manifestées seront étudiées.

- **Les jeunes**

Seront considérés pour les aides AURA comme Jeunes, les jeunes < à 18 ans.

L'objectif est de favoriser la pratique de tous les jeunes dans toutes les activités et les compétitions.

- **Aides commissions FFESSM AURA**

Le comité AURA accordera des aides supérieures à celles accordées aux CODEP.

- **Aides mer/lac**

Actuellement, et selon les règles instaurées par la précédente mandature, les aides pour les actions "lac" sont à la moitié des aides actions "mer".

Notre région contient de nombreux sites naturels "lacs" exploitables pour nos activités.

La formation au sein de notre région réduit les frais et en conséquence, diminue le coût de formation pour les stagiaires.

Plusieurs demandes sont faites pour des actions "lac".

Ainsi, pour favoriser la région et la formation au sein de notre région, à partir de la saison 2022/2023, les aides pour les actions lac et mer seront équivalentes. Il n'y aura donc plus de distinction mer/lac.

 FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR		6 / 8
	Date : 05 mars 2022 – Villeurbanne		

- **Nombre de participants par action**

Actuellement la règle est : une aide par participant avec 2 stagiaires / encadrant / jour ; sans minima de participants. Le comité reçoit des demandes pour deux stagiaires.

Nous souhaitons imposer un minima de participants par action pour générer une aide AURA. D'autant que cela favorisera aussi la mutualisation et ainsi les échanges de compétences et structures.

- **Pratique en fosse**

Concertation pour une aide pour les actions en fosse. Les aides seront étudiées en fonction des demandes.

- **Rédaction des demandes**

Il est impératif

- D'indiquer à minima les mois et année de l'action.
- De définir correctement l'action avec un libellé explicite.
- D'indiquer le nombre de jours, de participants.

Les retours des demandes pour la saison 2022/2023 seront à faire avant le 15 mai 2022.

⇒ **Vote : pour à l'unanimité pour l'ensemble des points budget 2022/2023**

➤ **Frais de déplacements**

Les frais de déplacement représentent des montants conséquents.

L'objectif est de réduire les coûts pour réduire la participation stagiaire.

- **Données issues de la synthèse de l'utilisation des subventions 2021**

2021	Total dépenses	Frais depl.	Fr.dép/total dép.	NAP	NEV	PV	Sout	Tech	TSC	Handi
Jeunes	19 243,55	1 297,74	6,74%		1 297,74					
TSC événement	4 687,71	717,76	15,31%						717,76	
Handi	31 341,76	1 392,78	4,44%							1 392,78
Dev. Clubs	21 036,60	4 294,98	20,42%			1 302,43	2 632,71	359,84		
Cadres	37 394,20	5 697,59	15,24%			570,72		5 126,87		
Haut niveau	6 193,87	1 706,01	27,54%	620,90	1 085,11					
Autres	1 741,04	1 741,04	100,00%			293,66	54,57	1 392,81		
	121 638,73	16 847,90	13,85%	620,90	2 382,85	2 166,81	2 687,28	6 879,52	717,76	1 392,78
			En % des dépenses	3,69%	14,14%	12,86%	15,95%	40,83%	4,26%	8,27%

 FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR		7 / 8
	Date : 05 mars 2022 – Villeurbanne		

• **Données issues des chiffres en cours des actions du 01/09/21 au 31/01/22**

Commission	Somme de Déplacement	Somme de Dépenses Réelles	% Dépl/Dépenses
C ARCHEO			0,00%
C BIO	310,94	3 886,94	2,28%
C PHOTO V	1 303,58	1 663,58	9,56%
C SOUT	3 546,88	6 491,17	26,00%
HANDI	1 227,48	2 580,46	9,00%
P PLONGEE	4 604,80	29 907,86	33,76%
S APNEE		278	0,00%
S HOCKEY		0	0,00%
S NAP	248,34	248,34	1,82%
S NEV	1 583,25	2 971,22	11,61%
S PSP		0	0,00%
S TSC	313,44	313,44	2,30%
X GRANDES MANIFS	502,15	1 732,9	3,68%
Total général	13 640,86	50 073,91	27,24%

• **Frais déplacement des actions**

Pour les personnes habitant en dehors de notre région, la prise en charge des km ne se fera qu'à compter de la frontière régionale jusqu'au lieu de l'action. Quoiqu'il en soit la règle la plus avantageuse pour le comité sera appliquée pour les actions en dehors de la région.

⇒ **Vote : 1 contre / 11 pour**

• **Covoiturage**

Pour minimiser le coût des stagiaires, le comité AURA demande que le covoiturage entre encadrants soit mis en place pour le déplacement des encadrants. A défaut, la règle du 1/3 du coût du déplacement par encadrant sera appliquée ; les remboursements seront faits sur justificatifs.

Toutes les exceptions à la règle seront étudiées.

⇒ **Vote : pour à l'unanimité**

• **Frais de repas**

Quand les repas sont pris en dehors de ce qui est prévu et réservé, le remboursement des repas sera limité au prix max du montant négocié avec le prestataire sous réserve que le prestataire ne facture pas le repas et sur présentation d'un justificatif. La règle du plafond de 25 €/ repas / encadrant reste d'actualité.

⇒ **Vote : pour à l'unanimité**

Divers

➤ **Fiches pratiques abandon frais déplacement**

Une fiche pratique concernant les abandons de frais sera diffusée aux commissions, CODEP et clubs.

➤ **Enquête auprès des clubs**

70 réponses / 270 envois -> 26%

Il ressort de l'enquête principalement un besoin d'encadrants pour les activités au sein des clubs.

 FFESSM AURA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ffessmaura.fr	Comité FFESSM AUvergne-Rhône-Alpes 360 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE 04 78 85 38 89 – comite@ffessmaura.fr		
	PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR		8 / 8
	Date : 05 mars 2022 – Villeurbanne		

➤ **TORTUGA BEACH – voyage PV au Cap Vert**

Acompte de 3 385 € payé à la société TORTUGA BEACH située au Cap vert en mars 2020 pour une action de la commission photo vidéo.

Par suite du confinement, le voyage prévu avait été annulé.

Nous n'avons toujours pas obtenu de remboursement.

Les Commissions ne s'impliquent pas dans les sommes engagées non utilisées.

Catherine a fait une déclaration auprès de Lafont.

Voici leur réponse :

"Votre contrat prévoit que nous intervenons uniquement pour les litiges découlant de faits et évènements survenus dans l'un de pays énumérés ci-après, qui relèvent de la compétence d'un tribunal de l'un de ces pays, et dont l'exécution des décisions rendues s'effectue également dans l'un de ces pays :

France, TOM et Monaco, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Martin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Vatican si le litige survient à l'occasion d'un séjour de moins de 3 mois consécutifs.

En revanche, pour tous les autres pays, la garantie consiste dans le remboursement des frais et honoraires restés à la charge de l'Assuré, en fin de procédure dans la limite de 2500 € TTC.

En l'espèce, le tiers se trouve au CAP VERT.

JURIDICA ne peut donc intervenir pour la défense de vos intérêts en phase amiable."

Les demandes se poursuivent et espérons qu'elles aboutiront.

➤ **Soutien à la liste nationale FFESSM de Frédéric Di Meglio**

⇒ **Vote : pour à l'unanimité**

➤ **Bordereaux d'examens**

Depuis notre élection de novembre 2020, Élise ne reçoit plus aucun bordereau de la part des commissions. Ils vont être réclamés aux commissions.

➤ **Réunions CODEP/COMMISSIONS**

Les deux réunions qui se sont tenues les 15 et 16 janvier 2022 avec les CODEP le samedi, et les commissions régionales le dimanche, ont été riches d'enseignements et d'informations, à double sens.

Ces réunions sont à réitérer.

Le 05 mars 2022,
 Secrétaire
 Myriam NUNCQ



Présidente
 Catherine BURTHET

